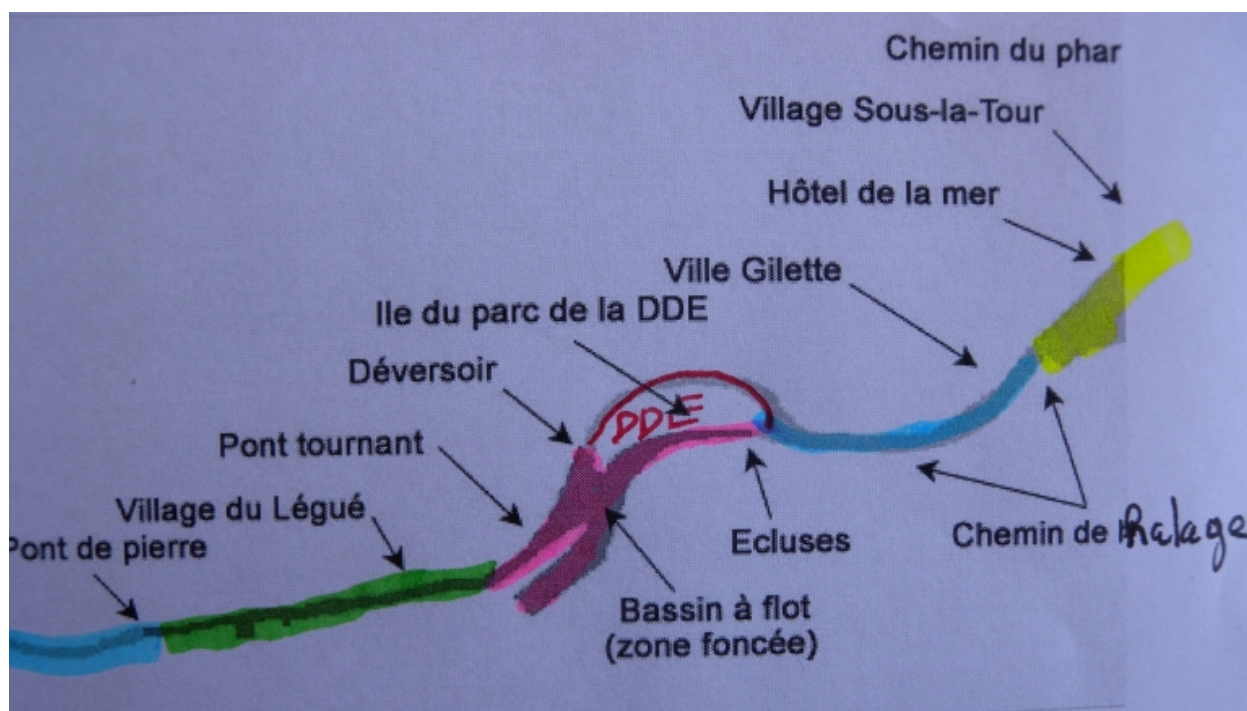




Dessin : répartition des différents front de mer entre le port du Légué et le phare de la Pointe-à-l'Aigle

IVR53_20082213467NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation